



Commission plénière
le 8 décembre 2016
Préfecture de l'Isère

Ordre du jour

- Ouverture par Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère (5 mn)
- Intervention de Monsieur Michel ISSINDOU, Député de l'Isère (5 mn)
- Travaux des commissions : Bilan et perspectives (5*15 mn) et échanges (5*5 mn)
 - Risques majeurs (Eléonore PERRIER, élue de la ville de Pont-de-Claix, Présidente de la commission et Corinne THIEVENT, chargée de mission DREAL-UD Isère)
 - Air, énergie, climat (Camille RIEUX Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et Agnès VUKOVIC, chargée de mission DREAL-UD Isère)
 - Aménagement et économie durables (Pierre-Emmanuel PIARULLI, EUROTUNGSTENE)
 - Environnement-Santé (Jean-Pierre FORAY, chef de l'UD Isère de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
 - Milieux et biodiversité (Michel POURCHET, FRAPNA et Agnès VUKOVIC, chargée de mission DREAL-UD Isère)
- Synthèse par Monsieur Yannick MATHIEU, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (5 mn)
- Conclusion des co-présidents (Messieurs ISSINDOU et BEFFRE) (5 mn)

Qu'est ce qu'un SPPPI ?

- Initialement créé dans les années 1970 pour résoudre des conflits locaux liés à l'industrie (1^{er} SPPPI créé en PACA).
- Décret ministériel du 22 août 2008 (article 125-35 du code de l'environnement) : légitimité des SPPPI, possibilité de leur création par les préfets.
- Rapport interministériel de mars 2010 sur « l'utilité des SPPPI ».
- 15 SPPPI en France, le dernier né en 2011 dans la région grenobloise.
- Lieux de transversalité, de partage et de diffusion d'information, de coordination des différentes politiques et enjeux locaux et de meilleure connaissance entre acteurs.
- Réunis en club des SPPPI au niveau national.



Focus sur "29" Actions
des SPPPI de France



Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels

OCTOBRE 2016

Zoom sur le SPPPY

- Le SPPPY a été créé par arrêté préfectoral du 29 juillet 2011, sous l'impulsion de Mme Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'écologie;
- Il comprend une commission plénière et cinq commissions thématiques ;
- La précédente réunion de la Commission plénière s'est tenue le 27 janvier 2014 ;
- 3 commissions thématiques sont en place et vont présenter leurs travaux aujourd'hui ;
- Un séminaire environnement santé a été organisé par le SPPPY le 27 mai 2016, qui a confirmé l'intérêt de la création d'une commission environnement santé, que nous proposons de mettre en place aujourd'hui.
- Les membres du COPIL PPA ont été invités à la présente plénière du SPPPY, en lien avec la mise en place également aujourd'hui de la commission Climat Air Energie.

Commission Risques majeurs

Travaux et perspectives Echanges

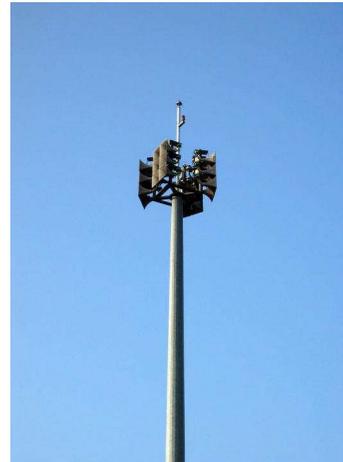


TRAVAUX A PROXIMITE DES CANALISATIONS

Réforme anti-endommagement
des réseaux

Actualité réglementaire
et premiers retours d'expérience

mardi 26 janvier 2016
à la délégation Rhône-Alpes Grenoble du
CNFPT
Domaine universitaire
440 rue des Universités BP 51
38400 Saint Martin d'Hères cédex



Commission Risques majeurs

Présentation des travaux réalisés

- Réunions le 15 juin 2015 et le 3 octobre 2016.
- Principales actions réalisées :
 - Prévention des endommagements aux réseaux enterrés : journées de formation
 - Information sur le déploiement du Système d'Alerte et d'Information Préventive (S.A.I.P)
 - Lettre semestrielle d'information sur les risques industriels majeurs : [lettres 22 et 23](#)
 - Animation d'un groupe de travail sur l'information préventive du personnel des entreprises du BTP intervenant à proximité des établissements à risques. Réalisation d'un guide de consignes à finaliser et à diffuser.

Commission Risques majeurs

Journées d'actualité sur la prévention des endommagements aux réseaux

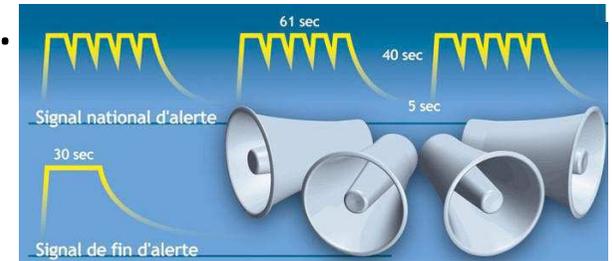
- Co-organisation régionale SPPPY – SPIRAL – CNFPT avec DREAL, AMARIS, ICSI et SDIS.
- Trois journées réalisées en 2012 et 2013 : Saint-Martin-d'Hères, Lyon et Bourgoin-Jallieu. **Deux nouvelles journées en janvier 2016** à Saint-Martin-d'Hères et Lyon.
- Plus de 600 participants au total : mixité des publics (agents territoriaux, exploitants de réseaux, élus, entreprises privées, associations, représentants de l'État).
- Contenu de ces journées : point sur l'avancement de la réforme, présentation du guichet unique, échanges et retours d'expérience sur la mise en œuvre, bonnes pratiques, utilisation de différents outils (quizz, film et ateliers).
- Evaluations des participants très positive.
- **Intérêt du format à retenir pour d'autres actions du SPPPY.**



Commission Risques majeurs

Systeme d'Alerte et Information des Populations (SAIP)

- Recensement effectué en 2010
- Grande campagne 2014/2019 : logique de couverture des bassins à risques et forte densité démographique
- 1257 sirènes installées sur le territoire national à ce jour
- Pour l'Isère : objectif de 58 sirènes installées à terme.
- Point d'étape au 30/11/2016 :
 - 30 conventions signées
 - 5 sirènes opérationnelles (Herbeys, Varcès, Jarrie, Champagnier, Brié-et-Angonnes)
 - 1 site va être finalisé : Saint Martin le Vinoux
 - Essai (mensuel) depuis la préfecture des 5 sirènes raccordées au SAIP le 7 décembre 2016 12 h



Commission Risques majeurs

Lettre semestrielle d'information Regards sur le Risque en Auvergne Rhône Alpes

- Initiative liée aux campagnes d'information sur les risques industriels majeurs, afin de maintenir un lien avec les relais d'information entre deux campagnes quinquennales.
- Comité éditorial : Académie de Grenoble, Association des maires de l'Isère, [APORA](#), DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, FRAPNA, Institut des risques majeurs, Métropole de Lyon, [SPIRAL](#), [SPPPY](#), industriels seveso seuil haut.
- Distribués à 10 000 exemplaires (cibles pré-identifiées)
- Les deux derniers numéros : le n°22 en juin 2016 sur les pôles industriels et les acteurs de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et le n°23 en octobre 2016 sur les Plans Communaux de Sauvegarde.
- Une enquête de satisfaction vis-à-vis de cette lettre en 2015 : peu de retours. Contenu jugé satisfaisant néanmoins.
- **Principe du lien entre deux campagnes quinquennales retenu mais nécessité de faire évoluer le support.**



Commission Risques majeurs

Information du personnel des entreprises de BTP dans les zones à risques

- Groupe de travail constitué de représentants de la FBTP38, de l'UNICEM, des syndicats de bureaux d'étude (maîtrise d'œuvre), des collectivités (communes et EPCI), des CHSCT des sites chimiques, de la CARSAT et des services de l'État.
- 7 réunions en 2015.
- Réalisation d'un projet de guide contenant des fiches réflexes pour chaque acteur pouvant intervenir dans la mise en œuvre et la préparation d'un chantier : collectivités, maîtres d'ouvrage, coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (SPS) le cas échéant, maîtres d'œuvre, entreprises (encadrement)
- Une réunion spécifique à programmer début 2017, pour finaliser le guide et le diffuser.

Commission Risques majeurs

Enjeux et Perspectives

- Finaliser et publier le guide Consignes à destination des entreprises de travaux dans les zones à risques
- Travailler sur des consignes d'information dans les transports en commun, notamment scolaires
- Favoriser la participation d'observateurs lors des exercices PPI, et mettre en place le retour d'expérience
- Identifier les bons moyens de diffusion de l'alerte et de l'information en cas d'accident
 - > en lien avec la préparation de la campagne d'information 2018
- Organiser une journée d'échanges sur la Sûreté autour des sites seveso (retours d'expérience en lien avec les forces de l'ordre).

Commission climat, air, énergie



Qualité de l'air dans la région grenobloise

Enjeux, diagnostic et leviers d'actions

COPIL du PPA de la RUG – 08/12/2016





Pollution atmosphérique Dans la région grenobloise

Dépassements récurrents des seuils réglementaires et OMS (particules en suspension PM₁₀, dioxyde d'azote NO₂ et ozone)

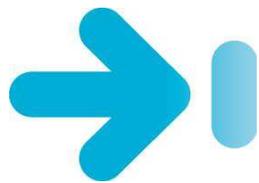
Impact sanitaire local avéré

(santé respiratoire et cardiovasculaire ; coût de santé)

Risque de condamnation par l'UE

L'Etat français est en situation de contentieux européen en raison des dépassements des seuils réglementaires PM₁₀ et NO₂





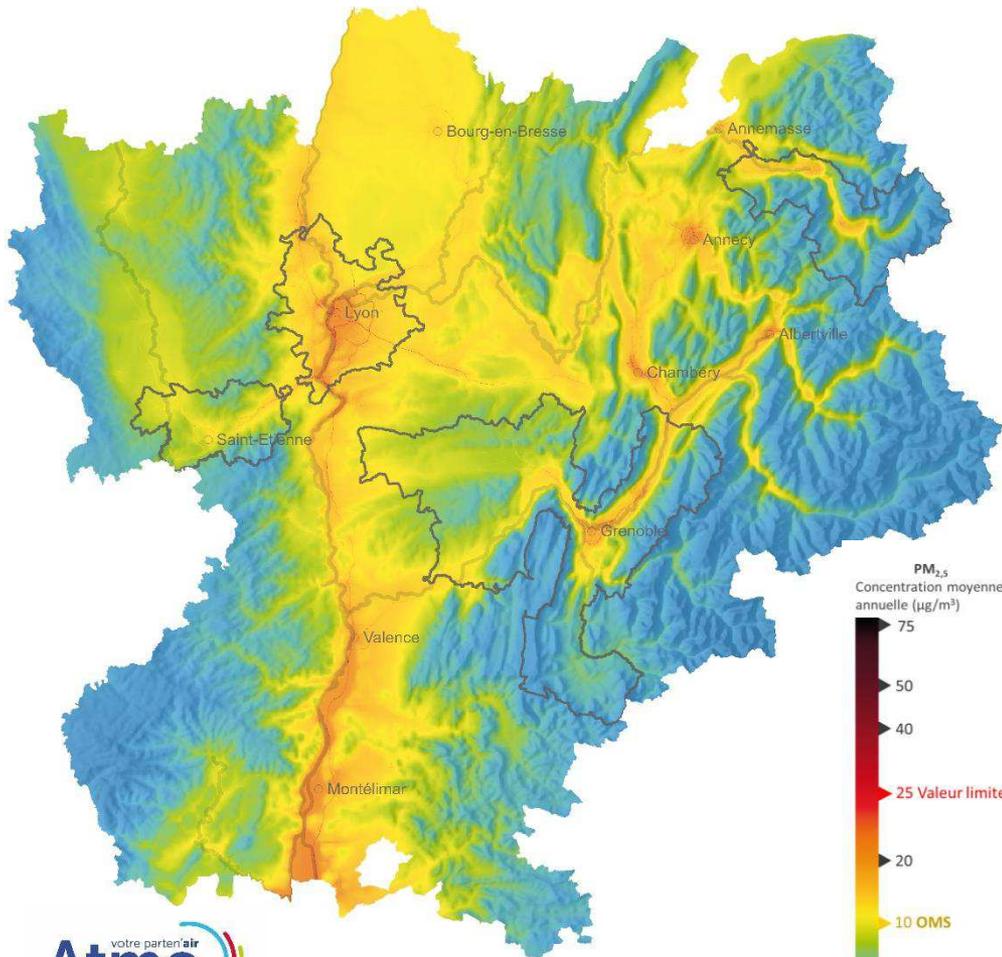
Particules fines $PM_{2,5}$ - situation



Situation

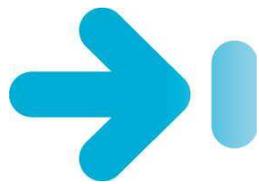
Cette pollution touche de vastes territoires. **Les fonds de vallée, le centre-ville et les bordures de grandes voiries** sont les zones les plus touchées

Les habitants de la région grenobloise majoritairement exposés à des **dépassements récurrents du seuil préconisé par l'OMS** concernant les particules fines $PM_{2,5}$

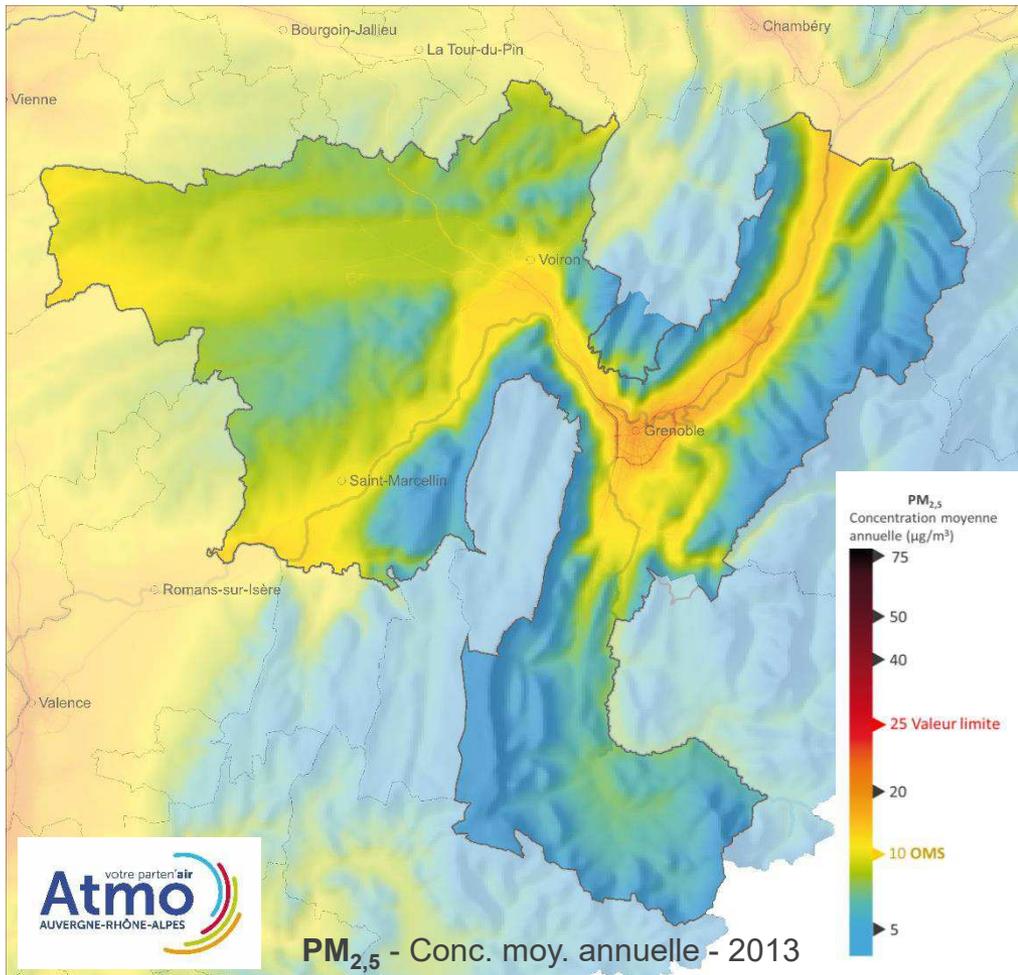


$PM_{2,5}$ - Conc. moy. annuelle - 2013

En 2015 : >75% des habitants de la RUG (idem Région Rhône-Alpes)



Particules fines $PM_{2,5}$ - situation

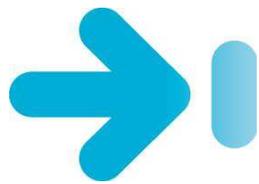


Situation

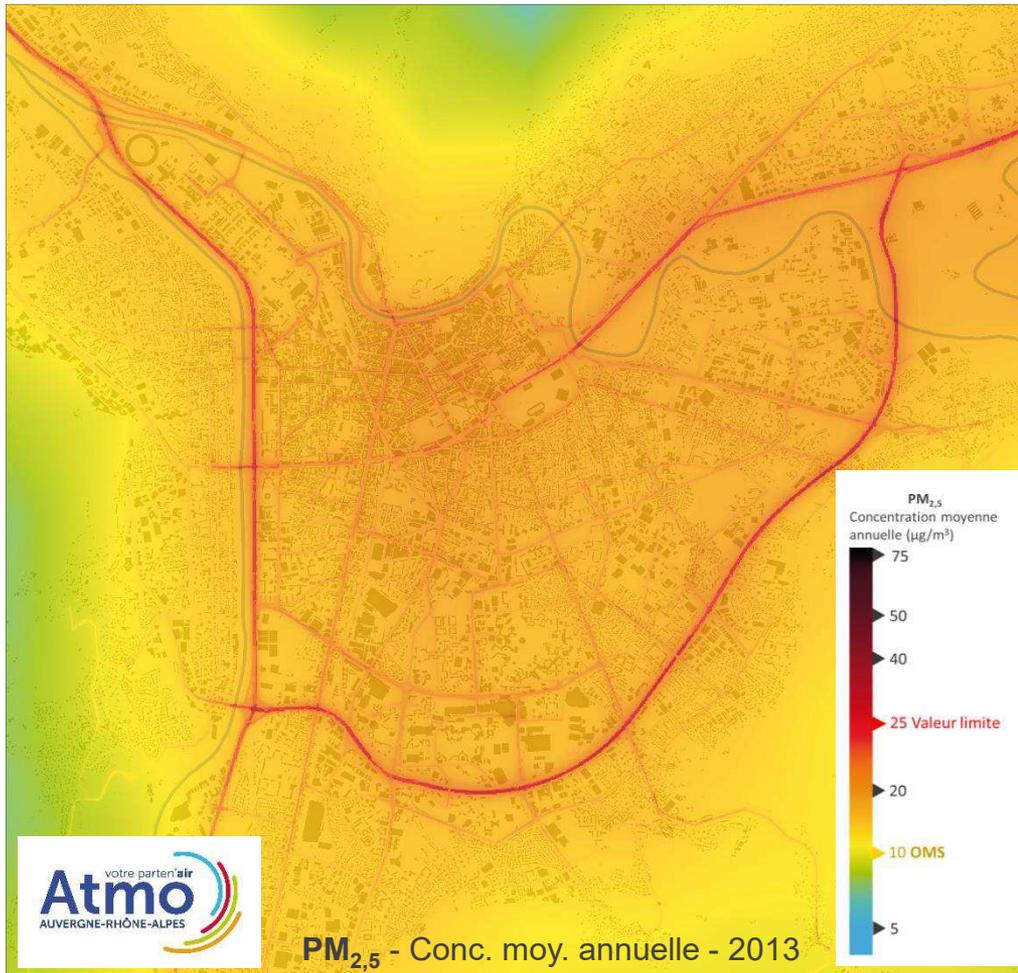
Cette pollution touche de vastes territoires. **Les fonds de vallée, le centre-ville et les bordures de grandes voiries** sont les zones les plus touchées

Les habitants de la région grenobloise majoritairement exposés à des **dépassements récurrents du seuil préconisé par l'OMS** concernant les particules fines $PM_{2,5}$

En 2015 : >75% des habitants de la RUG (idem Région Rhône-Alpes)



Particules fines $PM_{2,5}$ - situation

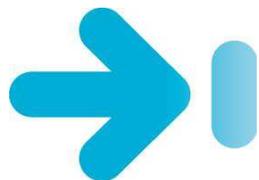


Situation

Cette pollution touche de vastes territoires. **Les fonds de vallée, le centre-ville et les bordures de grandes voiries** sont les zones les plus touchées

Les habitants de la région grenobloise majoritairement exposés à des **dépassements récurrents du seuil préconisé par l'OMS concernant les particules fines $PM_{2,5}$**

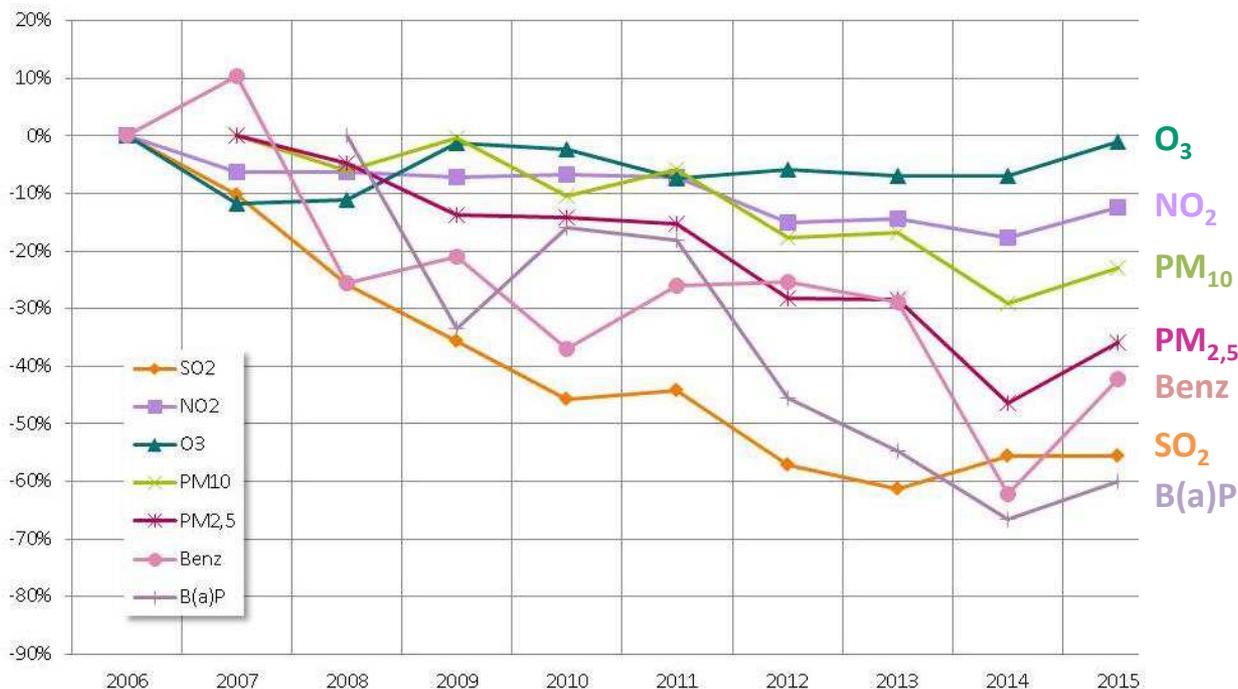
En 2015 : >75% des habitants de la RUG (idem Région Rhône-Alpes)



La pollution n'est pas une fatalité

La qualité de l'air s'améliore globalement...

...Mais des situations différentes selon les polluants (en lien avec les actions engagées)



Evolution des concentrations moyennes annuelles sur 10 ans (toutes stations de la région Rhône-Alpes)

Polluants industriels

(dioxyde de soufre - SO₂, Benzène) en très nette diminution grâce à l'application d'une réglementation stricte

La pollution n'est pas une fatalité !

Particules en suspension et dioxyde d'azote

: une diminution sensible mais lente (encore largement insuffisante) ; Ozone (en moyenne) : stagnation

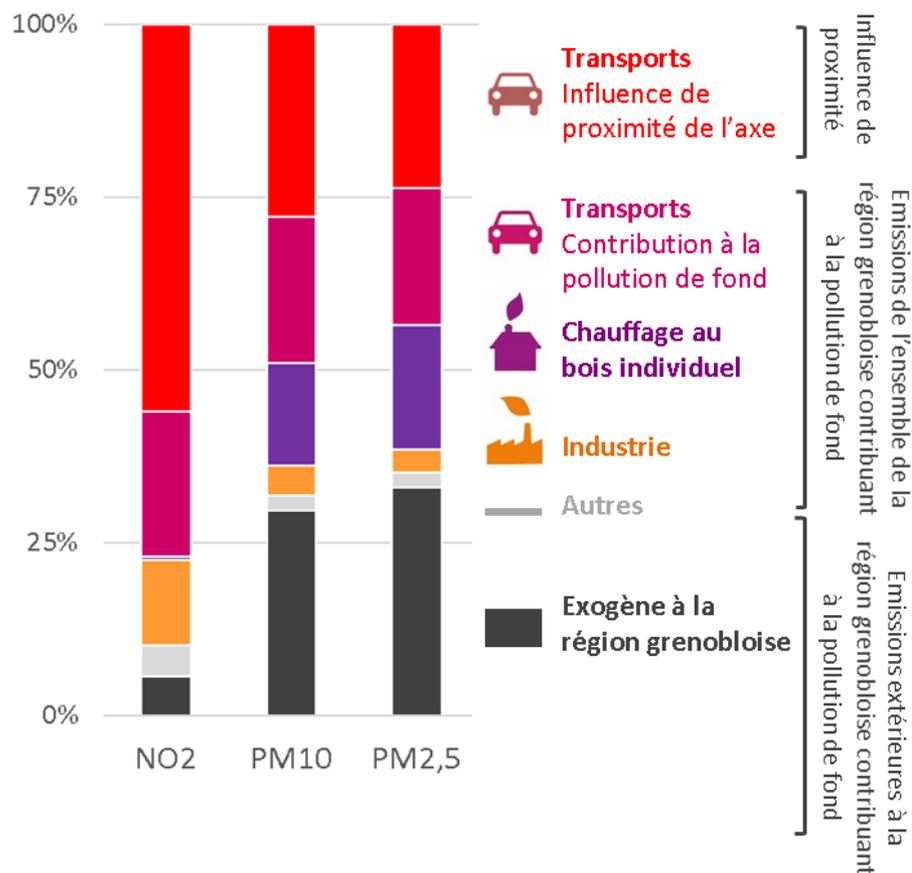
Restons mobilisés !



Les leviers d'actions : réduire les émissions de polluants

Les secteurs d'activité responsables de l'exposition de la population

Origines des polluants responsables de l'exposition du centre-ville *



*La situation en milieu périurbain et rural est différente : notamment, la part « chauffage au bois » est plus élevée qu'en centre-ville
Ces résultats ne représentent pas les « émissions » du territoire (ils reposent sur une approche basée sur la modélisation numérique)

Le niveau d'exposition d'un habitant dépend de **deux composantes principales** :

Pollution de fond (qui touche tous les habitants)

Elle est liée à différentes sources :

- La part **exogène** (élevée dans le cas des PM : exige d'agir à grande échelle).
- Les émissions des **transports routiers et du chauffage au bois individuel** (dans le cas de PM) de la région grenobloise.

Influence de proximité d'un axe routier (qui ne touche que les habitants de la proximité immédiate de l'axe)

- Le **trafic routier d'un axe spécifique** contribue à « sur-exposer » les populations résidant à proximité immédiate de cet axe.



Conclusions



Les seuils réglementaires et les recommandations OMS sont dépassés de manière récurrente dans la région grenobloise (RUG), notamment pour les particules en suspension, le dioxyde d'azote et l'ozone

Cette pollution a un **impact sanitaire** avéré, un **coût économique** et est à l'origine d'une procédure de **contentieux européen**

La réduction de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique est possible, à la condition de mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux et coordonné

Les **principaux leviers d'action** dans le périmètre du ScOT:

- ✓ La réduction des émissions liées au **chauffage individuel non performant**
- ✓ La réduction des émissions liées au **transport routier**
- ✓ La prise en compte de la qualité de l'air dans la conception de l'**urbanisme**

Autres enjeux : ambroisie, pesticides, nuisances de proximité...

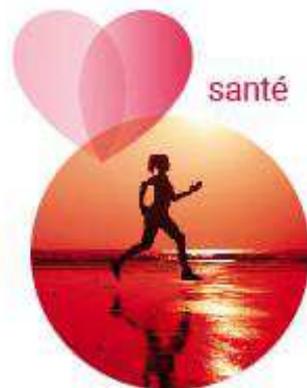




Merci de votre attention



air



santé



climat



énergie

Commission Climat, air, énergie

LE PPA de la région grenobloise

Qu'est-ce qu'un Plan de Protection de l'Atmosphère ?

- Obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être.
- Définit les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.
- Evaluation tous les cinq ans avec possibilité de mise en révision par le préfet si nécessaire.
- Premier PPA adopté par le préfet de l'Isère le 18 décembre 2006 – 45 communes.
- PPA de la région grenobloise révisé et adopté par le préfet de l'Isère le 25 février 2014 – 273 communes (le territoire du SCoT).

Commission Climat, air, énergie

LE PPA de la région grenobloise

- Adopté par le Préfet de l'Isère le 25 février 2014



21 actions permanentes
et

1 action en cas de pic de pollution

- 2 polluants prioritaires : oxydes d'azote et particules
- 4 domaines d'intervention :

- industrie 

- résidentiel 

- transports 

- urbanisme 

- Dernier état d'avancement de la mise en œuvre des actions en comité de suivi le 25 novembre 2016

Commission Climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise : bilan de la mise en œuvre et actions phare

Mesure	Résumé	Avancement
INDUSTRIE		
1	Identifier les établissements industriels non IED les plus émetteurs de NOx, PM et HAP et les inciter à utiliser les meilleures technologies disponibles. Renforcer les prescriptions préfectorales sur ces polluants	
2	Abaisser les Valeurs Limites d'Émissions des chaudières de puissance comprise entre 2 et 20 MW	
3	Afin de généraliser des bonnes pratiques et de renforcer la réglementation, améliorer les connaissances sur les émissions de particules des : <ul style="list-style-type: none">- carrières,- installations de traitement des matériaux et déchets du BTP,- centrales d'enrobage et d'asphalte,- et dans le secteur de la transformation du bois.	
4	Élaborer une charte « chantier propre » en matière de qualité de l'air, l'annexer aux appels d'offres incluant un financement public et encourager sa diffusion aux marchés privés	
5	Conditionner les aides pour les nouvelles chaufferies biomasses à des critères de qualité de l'air	
6	Limiter le développement des chaufferies collectives au bois aux projets les plus performants en matière d'émissions de polluants	

Quelques exemples d'actions

Mesure 2 : abaissement des valeurs limites d'émission pour les chaudières à combustible liquide et solide – dont biomasse – de puissance comprise entre 2 et 20 MW => arrêtés préfectoraux du 26 mai 2016

Mesure 3 : amélioration des connaissances sur les émissions de particules des carrières => démarche de l'UNICEM et encouragement des bonnes pratiques.

Commission Climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise : bilan de la mise en œuvre et actions phare

Mesure	Résumé	Avancement
RÉSIDENTIEL		
7	Réaliser une enquête afin de mieux connaître le parc de chauffage des maisons individuelles ainsi que son usage	
8	Promouvoir un combustible bois de qualité et les labels associés Fixer un objectif de qualité du combustible biomasse dans la zone PPA	
9	Remplacer progressivement les foyers ouverts utilisés comme chauffage d'appoint et interdire l'installation de foyers ouverts dans les logements neufs	
10	Mettre en place un fonds d'aide à l'investissement des particuliers pour renouveler les appareils de chauffage au bois non-performants (chauffages d'appoint et de base)	
11	Interdire l'installation d'appareils de chauffage au bois non-performants (dont la performance n'atteint pas l'équivalence flamme verte 5*), dont les foyers ouverts, sur la zone PPA	
12	Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts en zone PPA et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique	
13	Sensibiliser à l'existence des mesures PPA associées à la combustion de biomasse	

Quelques exemples d'actions

Mesure 10 : mise en place d'un fonds d'aide au renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois non performants => prime « air bois » par trois collectivités du PPA, charte d'engagement et club des professionnels du chauffage au bois.

Mesure 11 : interdiction de l'installation d'appareils non performants => arrêté préfectoral du 26 mai 2016

Mesure 12 : interdiction du brûlage de déchets verts à des fins agricoles et forestières => arrêté préfectoral du 12 mai 2016

Mesure 13 : module d'information des professionnels dans le cadre de la reconnaissance RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ; plaquette DREAL d'information sur le chauffage au bois.

Commission Climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise : bilan de la mise en œuvre et actions phare

Mesure	Résumé	Avancement
TRANSPORTS		
14	Diminuer les émissions polluantes induites par le trafic routier sur le périmètre PPA par la mise en œuvre de politiques de transport de personnes et de marchandises cohérentes et intégrées à l'échelle du SCoT	
15	Réguler le flux de véhicules dans les zones particulièrement affectées par la pollution due à la circulation automobile (voies rapides urbaines et en centre-ville de Grenoble)	
16	Exploiter et aménager les VRU et autoroutes de l'agglomération grenobloise afin de fluidifier le trafic routier	
17	Encourager l'adhésion des entreprises de transports à la charte CO ₂ et l'étendre aux polluants atmosphériques PM ₁₀ et NO ₂	
18	Inciter à la mise en place des plans de déplacement d'entreprise (PDE), inter-entreprises (PDIE) ou d'administration (PDA)	

Quelques exemples d'actions

Mesure 14 : mise en œuvre de politiques de transports de personnes et de marchandises cohérentes et intégrées à l'échelle du SCoT => travaux du SCoT : charte sur co-voiturage et parking relais et stop organisé

Mesure 15 : régulations de véhicules sur le « centre étendu » de Grenoble et les VRU => plan d'action pour la logistique urbaine de la Métro et ZCR

Commission Climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise : bilan de la mise en œuvre et actions phare

Mesure	Résumé	Avancement
URBANISME		
19	Améliorer la prise en compte des enjeux de la qualité de l'air dans les projets d'urbanisme (SCoT, PLU)	
20	Inclure un volet « air » dans les « porter à connaissance »	
21	Traiter les « points noirs » de la qualité de l'air par des actions spécifiques (liée à l'action 20)	
MESURES ET PROCÉDURE D'INFORMATION ET D'ALERTE LORS DE PIC DE POLLUTION		
22	Étendre et renforcer les actions d'information et d'alerte de la population prises par l'arrêté inter-préfectoral du 1 ^{er} décembre 2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution	

Quelques exemples d'actions

Mesure 20 : inclure un volet air dans les porter à connaissance => dispositions introduites dans les porter à connaissance + cartes stratégiques

Mesure 22 : anticiper, étendre et renforcer les actions d'information et d'alerte => protocole de gestion des pics de pollution



4 actions



5 actions



13 actions



0 action

Commission Climat, air, énergie

Enjeux et perspectives

- Création de la commission climat, air, énergie
- Président : Monsieur Jérôme DUTRONCY, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de GRENOBLE-ALPES METROPOLE
- Transfert de la mission de pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise

Commission Climat, air, énergie

Enjeux et Perspectives

- Finaliser la mise en œuvre des actions du PPA (mesures chantiers propres, groupe de travail sur les mesures compensatoires/chaufferies, ZCR, urbanisme/volet qualité de l'air, mobilisation de nouveaux territoires sur le fonds air...)
- Engager la révision du PPA de la région grenobloise (notamment problématique de l'ozone)
- Engager des réflexions en vue d'un accompagnement, par le SPPPY, des collectivités sur les Plans Climat Air Energie et la Transition Energétique

Travaux des commissions

Aménagement du territoire et économie durables



Commission Aménagement du territoire et économie durables

Deux sujets spécifiques identifiés et traités séparément :

- **Transport de Matières Dangereuses (TMD) avec pour objectifs :**
 - Etablir un état des lieux de la circulation des TMD dans l'agglomération grenobloise, tous modes confondus (route, rail, canalisations)
 - Identifier les problématiques propres au territoire et proposer des solutions pour les prendre en compte
 - Proposer un plan de circulation pour le TMD par route, en définissant des itinéraires de transit et de desserte et en réfléchissant aux aménagements horaires possibles afin d'éviter les heures de pointe dans l'agglomération grenobloise
- **Accompagnement de la mise en œuvre des PPRT (avec le SPIRAL) pour favoriser et accompagner la mise en œuvre concrète des travaux de renforcement du bâti par les riverains**

Commission Aménagement du territoire et économie durables

Transport de matières dangereuses

- Un sujet complexe mais crucial pour l'agglomération grenobloise, et un travail de longue haleine initié fin 2011.
- Un groupe de travail **collégial** composé d'une trentaine de personnes : représentants des industriels chargeurs, des transporteurs, des collectivités territoriales (département, métropole et communes), des salariés, des associations de riverains (LAHGGLO), des services de l'État (sécurité, secours, prévention des risques, contrôle des transports et véhicules, gestion des routes).
- Recours à des stagiaires pour des durées de 6 mois entre 2012 et 2015 afin de réaliser un état des lieux (collecte et analyse des données disponibles, entretiens, identification des problématiques locales), collecter et cartographier les arrêtés de circulation, définir des itinéraires de transit et de desserte, aborder la problématique des horaires et proposer une charte.

Commission Aménagement du territoire et économie durables

Transport de matières dangereuses

- Le territoire : une zone de desserte (90 % contre 10 % de transit)
- 94 % des flux routiers générés par 9 établissements industriels
- Problème majeur de la saturation du trafic aux heures de pointe
> nécessité d'examiner les horaires de circulation des marchandises dangereuses en particulier
- Près de 280 arrêtés de circulation identifiés sur 50 communes : pas d'incohérence majeure mais TMD peu pris en compte
- Pas d'autre problématique de grande ampleur mais des difficultés ciblées (ex : maintien d'une aire de lavage des citernes routières dans l'agglomération, besoin d'aires d'accueil multi-services pour les conducteurs...)

Commission Aménagement du territoire et économie durables

Transport de matières dangereuses



**CIRCULATION DES POIDS-LOURDS TMD
DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE**
Transit et desserte des principaux sites générateurs de flux
Etablissements industriels & Services

MOVEMENT OF HAZ MAT HGV IN GRENOBLE BUILT-UP AREA
Transit and servicing of major traffic generating sites industrial facilities & Services

**LASTKRAFTWAGENVERKEHR GEFAEHRLICHER MATERIALIEN
IM GROSSRAUM VON GRENOBLE**
Transit und Versorgung der Hauptverkehrspunkte Industrieanlagen & Dienstleistungen

- Elaboration des cartes de desserte des principaux générateurs de flux de l'agglomération grenobloise
- Edition et diffusion (300 exemplaires papier + version internet téléchargeable) du livret des itinéraires recommandés pour les poids lourds TMD dans l'agglomération grenobloise, en 3 langues
- Proposition d'une charte de bonnes pratiques
- Contribution pour le volet TMD au plan d'actions pour la logistique urbaine de Grenoble Alpes Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commune

Commission Aménagement du territoire et économie durables

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), accompagnement des riverains

- Objectif : faciliter la mise en œuvre concrète des travaux de renforcement du bâti par les riverains au travers de l'information et de l'ingénierie d'accompagnement
- Attente forte des collectivités d'une aide à l'information et l'accompagnement des riverains sur les travaux
- Travaux communs SPPPY / SPIRAL, initiés en juin 2011, en interaction avec les travaux menés au niveau national

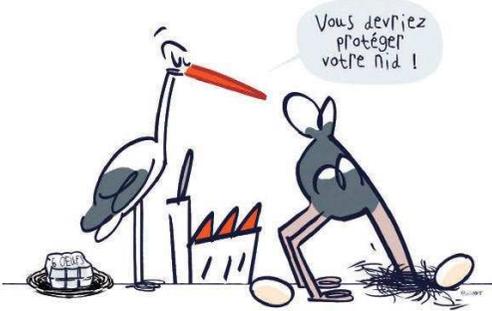
Commission Aménagement du territoire et économie durables

Accompagnement PPRT, supports d'information

- 2 volets :
 - Avant l'approbation du PPRT (1 plaquette ->)
 - Une fois le PPRT approuvé (guide + fiches)



Prévention des risques technologiques



fiche → 1 JE SUIS CONCERNÉ PAR L'EFFET TOXIQUE

fiche → 3 JE SUIS CONCERNÉ PAR L'EFFET DE SURPRESSION

L'effet de surpression
Une ou plusieurs vitres ont été réjetées à l'extérieur suite à une réaction chimique violente, une combustion (combustion d'un gaz), une décompression brutale (explosion d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières. L'effet de surpression s'exprime en unité de pression : millibar (mbar).

Quelles conséquences ?
L'effet de surpression est dû à une explosion. Elle peut être due à une réaction chimique violente, une combustion (combustion d'un gaz), une décompression brutale (explosion d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières. L'effet de surpression s'exprime en unité de pression : millibar (mbar).

Intensité	Conséquences
2 à 3 mbar	Boom sonore
20 mbar à 50 mbar	Effet indirect par bris de vitres - blessures
140 mbar	Effet indirect - 1% de mortalité
200 mbar	Effet direct - Hémiplégie postéro-moyenne mortelle à 1% de population
20 mbar	Les vitres sont détruites à 10%
50 mbar	Les vitres sont détruites à 75%

Un local étanche
Un local est étanche si l'air ne peut pas passer à l'extérieur. C'est à dire de manière volontaire. Le nœud de la porte ou de la fenêtre doit être étanche. Plus le nœud est plus le local est étanche.



Pour consulter une éventuelle mise à jour de ce document ou les autres fiches ou pour toute information sur le site de votre commune: www.ppre.alpes-jura.com
Date d'édition : Juin 2013

fiche → 6 PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pourquoi combiner travaux de prévention des risques et d'économies d'énergie ?

Pose de fenêtres en double-vitrage, renforcement de l'étanchéité de vos pièces, isolation du toit et des murs, système de ventilation contrôlé... Une grande partie des travaux que vous aurez à mettre en place pour vous protéger des risques technologiques sont synonymes d'économies d'énergie.

Economiser de l'argent en isolant votre logement

L'isolation est un poste-clé : c'est lui qui permet de réduire le plus les consommations d'énergies du logement. Le chauffage représentant 70% des consommations d'un logement moyen, c'est bien en isolant votre habitation que vous diminuerez vos charges dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie. De plus, le coût de vos travaux est rentabilisé à moyen terme grâce aux économies d'énergie que ces derniers impliquent.



Ça compte
25 à 30% des dépenses énergétiques d'un logement proviennent des combles et toitures. Une isolation de qualité des murs permet de réaliser jusqu'à 25% d'économies d'énergie. Pour les fenêtres, bien que leur surface soit faible, elles peuvent représenter jusqu'à 15% de dépenses énergétiques.

Ce type de travaux peut être nécessaire pour vous protéger des risques technologiques.



Commission Aménagement du territoire

Enjeux et perspectives

- Finaliser et mettre en œuvre la charte de bonnes pratiques TMD
- Mettre en place les arrêtés de circulation complémentaires sur les communes ciblées afin de canaliser le flux sur les principaux axes (rocade sud et A480) et réaliser les aménagements signalétiques nécessaires
- Accompagner le déplacement de la station de lavage de citernes routières dans l'agglomération grenobloise
- Etudier la faisabilité d'une aire multi-services, notamment restauration, avec stationnement adapté TMD
- Veiller à la bonne diffusion des supports PPRT et identifier les relais
- Organiser une journée technique d'information sur les Sites et Sols Pollués (loi Alur, Secteurs d'Information sur les Sols...)

Mise en place de la Commission Environnement Santé



Les co-présidents du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques de la région grenobloise (SPPPY)

Monsieur Jean-Paul BONNETAIN
Préfet de l'Isère



Monsieur Michel ISSINDOU
Député de la 2^e circonscription de l'Isère

vous invitent au séminaire
de lancement de la commission

Environnement Santé

LE VENDREDI 27 MAI 2016 À GRENOBLE

au CANOPÉ de l'Académie de Grenoble (ex CRDP)



Commission Environnement santé

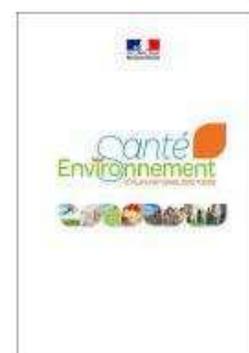
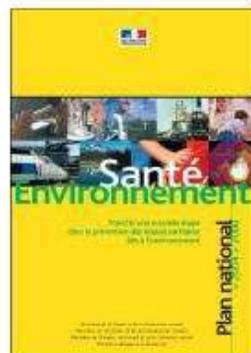
Les plans nationaux santé-environnement (PNSE)

Déjà inscrit dans le code de la santé publique

Article L1311-6 : l'élaboration, tous les 5 ans, d'un plan national de prévention des risques liés à l'environnement pour la santé

Renforcé par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016

Article L1311-7 : la déclinaison du PNSE en PRSE avec pour objectif la territorialisation des politiques définies en santé environnement ; la mise en œuvre du PRSE par les services déconcentrés de l'État, les ARS et les conseils régionaux en association avec les collectivités territoriales



Commission Environnement Santé

PNSE 3 et PRSE 3, les orientations

Les lignes directrices

- Le PNSE 3 s'appuie sur les conclusions des évaluations du PNSE 2
- Quatre grandes catégories d'enjeux
 - * **de santé**, posés par les pathologies en lien avec l'environnement
 - * **de connaissance des expositions** et des leviers d'actions
 - * **de recherche** en santé environnement
 - * **de déploiement d'actions territoriales** : information, communication et formation
- 34 objectifs et 107 actions

Des enjeux forts pour les territoires

Le PRSE 3 doit décliner de manière opérationnelle le PNSE 3, en veillant à prendre en compte les problématiques locales et à promouvoir des actions propres aux territoires.

Commission Environnement Santé

PRSE 3, les principes de l'instruction interministérielle du 27 octobre 2015

- Responsabilité de l'Etat en matière de santé
- Mobilisation des acteurs des territoires
- Tenir compte des priorités régionales en matière de santé et **promouvoir des actions propres aux territoires**
- Premières orientations pour l'élaboration du PRSE 3 :
 - * Diagnostic territorial
 - * Elaboration par ateliers de travail
 - * Cohérence avec les autres plans et programmes
 - * Un nombre limité d'actions dont une dizaine (au maximum) découlant du PNSE 3
 - * Recours encouragé aux appels à projet

Commission Environnement Santé

Retours sur le séminaire organisé par le SPPPY - 27 mai 2016

- **Matinée** : Bilan et évaluation du PRSE 2. Etat des lieux en environnement santé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et premiers éléments d'orientation du PRSE3. Echanges.
- **Après midi** : Présentations et échanges sur la qualité de l'air intérieur, la qualité de l'air extérieur, le bruit environnemental.
- **Intervenants** : ACOUCITE, Atmo Auvergne-Rhône Alpes, ARS, CEREMA, DREAL, Grenoble Alpes Métropole, INSERM, ORS, Région Auvergne-Rhône Alpes, Ville de Grenoble
- Une soixantaine de participants, avec des témoignages intéressants de communes impliquées et des demandes de formation et d'information de la part des associations et des « petites communes ».
- Confirmation de l'intérêt d'une commission environnement santé sur le territoire du SPPPY

Commission Environnement Santé

Etude Etat des lieux santé environnement en région ARA

- **Etat des lieux régional en santé environnement** réalisé par l'ORS et le CEREMA : prochainement disponible par téléchargement
- **Etat des lieux « vivant »** car encore incomplet et perfectible, à enrichir au fil du temps
- **Choix cartographique** : 238 bassins de vie (définition INSEE) se distinguant en 6 profils
- **Analyse des indicateurs** :
 - Sanitaires au niveau du bassin de vie (disponibilité de l'information et confidentialité)
 - Environnementaux : idem sauf si l'analyse permet de retenir une échelle différente (commune, EPCI, département...)

Commission Environnement Santé

Enjeux et perspectives

- Créer la commission Environnement Santé
- Constituer un relais représentatif et fédérateur à l'échelle du territoire du SCOT pour la mise en œuvre d'actions en lien avec le PRSE3
- Etre à l'écoute des besoins et attentes des collectivités territoriales sur les sujets environnement santé (formations à organiser)
- Recruter un stagiaire dès janvier 2017 pour réaliser, avec les collectivités territoriales, à l'échelle du ScoT, un partage de l'état des lieux réalisé par l'ORS et le CEREMA en fin 2016, et recenser les actions locales environnement santé initiées ainsi que les besoins et attentes identifiés.
- Engager des actions concrètes envers les publics sensibles (enfants et seniors) : pistes et exemples.

Commission Qualité des milieux et biodiversité



Commission Qualité des milieux et biodiversité

Les études de zone

- **Qu'est-ce qu'une étude de zone ?**

Une étude permettant :

- d'évaluer l'impact cumulé des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une zone géographique ;
- d'identifier les enjeux dans le cadre d'une large concertation.

Elle n'est pas une étude épidémiologique (l'épidémiologie compare la fréquence d'une maladie au sein d'un groupe de personnes exposées à un agent suspect à celle d'un groupe de personnes non exposées)

Commission Qualité des milieux et biodiversité

Les études de zone

Démarche longue en 3 phases

- 1. état des lieux** des données et études existantes, et interprétation de ces données
- 2. campagnes de mesures et analyses complémentaires** dans l'environnement pour compléter la connaissance de l'état des milieux
- 3. interprétation de l'état des milieux** et proposition éventuelle de mesures de **suivi et/ou de gestion**

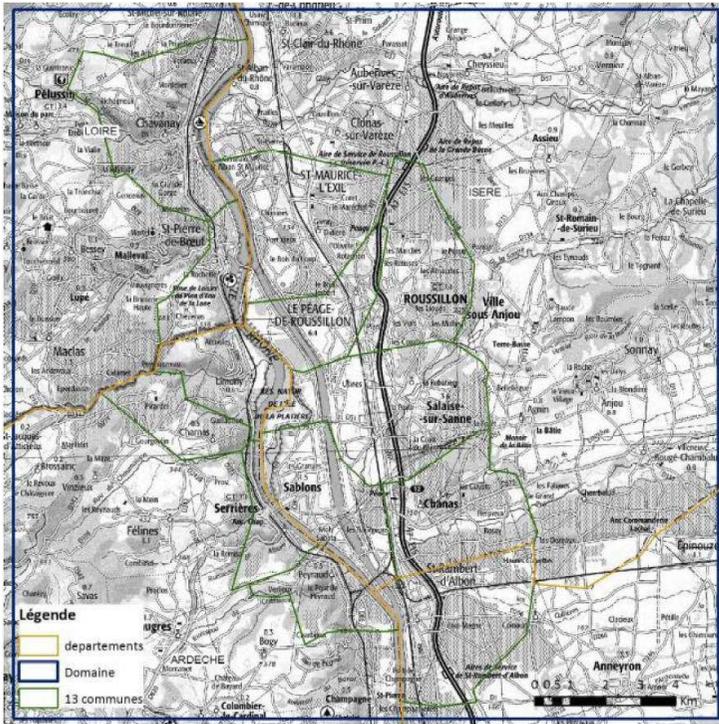
Commission Qualité des milieux et biodiversité

Les études de zone

- **Une première en France dans l'Isère en 2007** : lancement du Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais
- A la création du SPPPY : **volonté d'améliorer la connaissance de l'état des milieux** sur une zone géographique « test »
- PRSE2 approuvé le 18 octobre 2011 : préconisation d'une étude supplémentaire dans l'Isère (sud-grenoblois)
 - Lancement de **l'étude de zone du sud-grenoblois en janvier 2013**

Commission Qualité des milieux et biodiversité

Suivi Environnemental Global (SEG) du Pays Roussillonnais



- Périmètre : **13 communes** situées dans les départements de l'Isère, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche
- Gouvernance : COFIL piloté par Mme Le Sous-Préfet de Vienne et animé par la DREAL (5 collèges) et COTECH animé par la DREAL (1 représentant de chaque collège)
- **PHASE 1** : lancée en **juin 2010** – COFIL de lancement en **novembre 2011** - Remise du rapport par le bureau d'études BG en **avril 2013**
- **PHASE 2** :
 - Mesures dans l'air ambiant par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes / 4 campagnes de 2 semaines (hiver / printemps / été / automne) **fin janvier à mi-novembre 2014** – Remise du rapport en **septembre 2015**

Conclusions de l'étude d'ATMO AURA :

- Surveillance des polluants généraux (oxydes d'azote et particules) et des dioxines/métaux lourds à maintenir et affiner
- Investigations complémentaires sur certains composés chlorés
- Vers une meilleure intégration des spécificités dans un observatoire territorial spatialisé adapté aux enjeux locaux (à voir dans la phase 3 de l'étude)

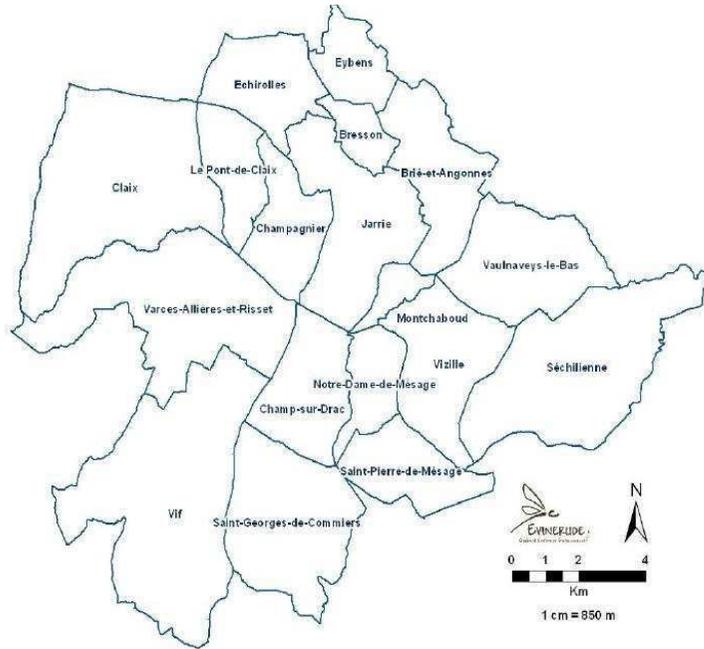
Commission Qualité des milieux et biodiversité

Suivi Environnemental Global (SEG) du Pays Roussillonnais

- **Poursuite des investigations de la phase 2 :**
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : APORA
 - Réalisation de **mesures complémentaires dans les sols, les végétaux et les sédiments** par la société EODD de **mai à octobre 2016** - Remise du rapport par EODD en **novembre 2016** (en cours d'examen)
- Mise à jour de l'étude de la **CIRE « Cancers autour de la plateforme chimique de Roussillon - analyse des données de mortalité et d'incidence – 1993-2002 »** de novembre 2007 – Rapport en cours de validation
- **PHASE 3** : démarrage en 2017

Commission Qualité des milieux et biodiversité

Etude de zone du sud grenoblois



- Périmètre : **18 communes**
- Gouvernance :
 - Phase 1 : COPIL co-piloté par la DREAL et la FRAPNA et animé par la DREAL (5 collèges) et COTECH animé par la DREAL (1 représentant de chaque collège)
 - Phase 2 : COPIL piloté par la DREAL
- Deux réunions publiques (4 juin 2014 et 6 octobre 2016)
- **PHASE 1** : lancée en **août 2012** – COPIL de lancement en **janvier 2013** – Remise du rapport en **juillet 2014**
- **PHASE 2** :
 - campagnes de mesures dans l'air ambiant d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes – **début 2015 à fin 2016** – Remise du rapport dans le courant du **2ème trimestre 2017**

Conclusions intermédiaires de l'étude d'ATMO AURA :

- Niveaux globalement faibles et en nette baisse par rapport aux mesures historiques, surtout pour les métaux lourds et les aldéhydes
 - Cependant valeurs en NO2 et PM10 élevées sur cette zone (comme sur d'autres)
 - Quelques prélèvements atypiques pour les COV avec différentes problématiques suivant les sites (certaines teneurs en composés chlorés au sud de la zone posent question mais il est difficile de déterminer s'il s'agit de problématiques très localisées ou plus larges)
 - Le site de Pont-de-Claix Nord révèle les prélèvements les plus atypiques, notamment pour les dioxines
- => mesures 2016 : évaluation des concentrations annuelles en COV (dont plusieurs composés chlorés)

Commission Qualité des milieux et biodiversité

Etude de zone du sud grenoblois

- Poursuite des investigations de la phase 2 : **Novembre 2016**
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'APORA
 - Mesures complémentaires dans l'air sous dalle, les végétaux arrosés par l'eau de nappe et l'eau superficielle et/ou les sols et végétaux impactés par les retombées atmosphériques

Commission Qualité des milieux et biodiversité

Enjeux et Perspectives

- **SEG Pays Roussillonnais** : lancement de la phase 3
- **Etude de zone du sud grenoblois** : poursuite de la phase 2
- **Propositions** :
 - Transférer les travaux sur les études de zone dans la commission environnement santé
 - Intégrer un représentant de chaque collège du secteur du Pays Roussillonnais dans la commission environnement santé
 - Orienter les travaux de la commission milieux et biodiversité sur les zones sensibles et à enjeux de biodiversité

Echanges et conclusion

- Synthèse par Monsieur Yannick MATHIEU, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Conclusion des co-présidents (Messieurs ISSINDOU et BEFFRE)

Merci pour votre attention